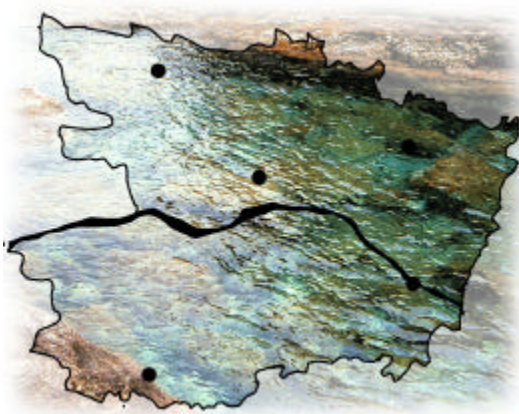


ATLAS DES PAYSAGES DE MAINE ET LOIRE

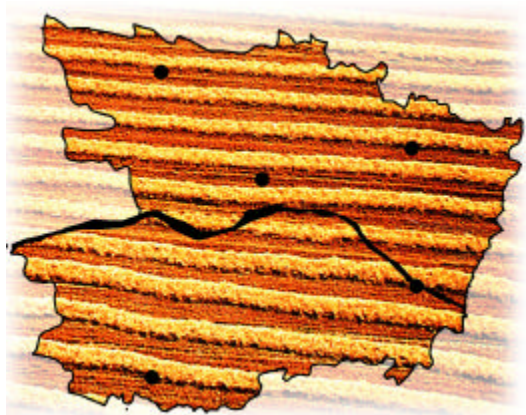


Introduction : Objectifs & démarche

Partie N° 1 : Analyse historique physique et humaine

Partie N° 2 : Les unités paysagères du département,
diagnostic sensible et analyse prospective

Conclusion : Synthèse de la phase prospective, dynamique
des paysages à l'échelle du département



AGENCE BOSC & PIGOT
ARCHITECTES PAYSAGISTES

8, rue du Bourg Joly
49 125 Tiercé

Tel : 02 41 42 84 08

Fax : 02 41 42 16 80

AGENCE VU D'ICI
ARCHITECTE PAYSAGISTE &
INFOGRAPHIE PAYSAGERE

3, rue Alexandre Flemming
Angers Technopole
49 066 Angers cedex 01

Tel : 02 41 72 17 30

Fax : 02 41 72 14 18

BRUNO DUQUOC
ARCHITECTE

77, rue du Mail
49 000 Angers

Tel : 02 41 88 55 32

Fax : 02 41 87 73 91

DECEMBRE 2001

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L' EQUIPEMENT
MAINE & LOIRE
Service Prospective - Environnement

DIRECTION REGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT
PAYS DE LA LOIRE
Service Aménagement, Sites & Paysages

SOMMAIRE GENERAL

<u>Introduction</u> : Objectifs & démarche	page	3
<u>Partie N° 1</u> : Analyse historique, physique et humaine	page	7
Étude du département au travers du thème des Hommes	page	9
Étude du département au travers du thème de l'Eau	page	37
Étude du département au travers du thème de la Terre	page	83
Étude du département au travers du thème de l'Énergie	page	135
Synthèse : découpage théorique du département en entités historiques, physiques et humaines	page	161

Partie N° 2 : Les unités paysagères du département, diagnostic sensible et analyse prospective (fiches)

Le Segréen : Un paysage rythmé, orienté selon une direction est-ouest et animé d'une structure bocagère

Les Marches du Segréen : Un plateau bocager et boisé, paysage fermé surplombant la vallée de la Loire

Le Haut Anjou : Plateaux bocagers et arboricoles profondément entaillés par trois vallées

Les Basses Vallées Angevines : Bassin de confluence des trois rivières

Le Baugeois : Un plateau agricole ondulé, ponctué de forêts et de bois

Les Portes du Baugeois : Un secteur sous trois influences

L'Agglomération Angevine : Paysage urbain à la croisée du sillon de la Maine et du sillon ardoisier

Le Val d'Anjou : Une vallée large, lit historique de la Loire, des contreforts du Baugeois au coteau de Loire

La Loire des Promontoires : Une vallée dissymétrique animée d'îles

Les Mauges : Un plateau agricole ouvert, modelé par des vallées encaissées fermées

Le couloir du Layon : Ondulations viticoles et effet de faille

Les Plateaux de l'Aubance : Paysage sous influence de l'agglomération, marqué par un gradient bocage/vignoble

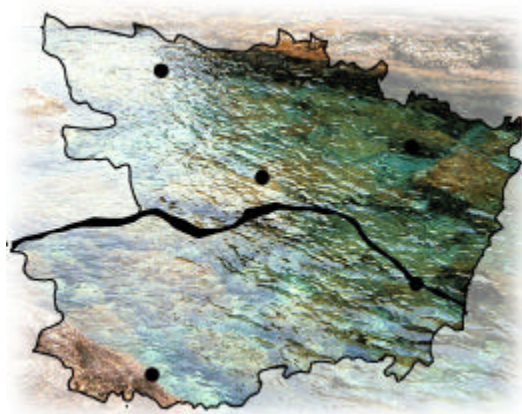
Le Saumurois : Entre Loire et Layon, plaine agricole dominée par un contrefort boisé

Synthèse : carte des unités paysagères du département de Maine et Loire

Conclusion : Synthèse de la phase prospective, dynamique des paysages à l'échelle du département

<u>1 - Interprétation paysagère de la carte des grandes dynamiques géographiques :</u>	page	1
Ouverture paysagère par rapport à la carte de synthèse de la partie générale sur la dynamique des paysages du Maine & Loire		
<u>2 - Les problématiques paysagères récurrentes à l'échelle du département :</u>	page	9
Lecture sur les paysages de la répartition démographique et de la pression à l'urbanisation		
Lecture sur les paysages des mutations agricoles		
Lecture sur les paysages des évolutions de la vie économique		

ATLAS DES PAYSAGES DE MAINE ET LOIRE



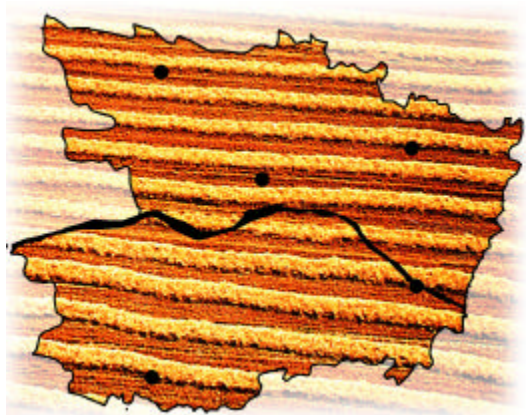
AGENCE BOSC & PIGOT
ARCHITECTES PAYSAGISTES
8, rue du Bourg Joly
49 125 Tiercé

Tel : 02 41 42 84 08
Fax : 02 41 42 16 80

AGENCE VU D'ICI
ARCHITECTE PAYSAGISTE &
INFOGRAPHIE PAYSAGERE
3, rue Alexandre Flemming
Angers Technopole
49 066 Angers cedex 01

Tel : 02 41 72 17 30
Fax : 02 41 72 14 18

Introduction : Objectifs & démarche



BRUNO DUQUOC
ARCHITECTE
77, rue du Mail
49 000 Angers

Tel : 02 41 88 55 32
Fax : 02 41 87 73 91

D E C E M B R E 2 0 0 1

« ' Une France plus France qu'ailleurs.'
Ce cri du cœur de Clemenceau évoque l'harmonie paisible
et le sens des nuances d'une province qui a fait de la douceur
angevine une image de marque.

Mais la légendaire douceur angevine ne se conjugue pas avec
indolence, un défaut qu'on a trop souvent attribué à cette
petite partie de la France à l'Ouest, à la croisée des eaux et
des chemins, entre Touraine, Poitou et Bretagne ».

Michel Pateau
Anjou, au fil de l'eau et de l'histoire.

De la province de l'Anjou au département du Maine et Loire

Le département du Maine et Loire est-il breton, vendéen,
parisien ? Est-il du nord ou du midi ? Est-il d'hier ou
d'aujourd'hui ? L'Anjou ne peut être considéré comme une entité
homogène. Situé au contact du massif armoricain à l'ouest et du
bassin parisien à l'est, il est traditionnellement divisé en :

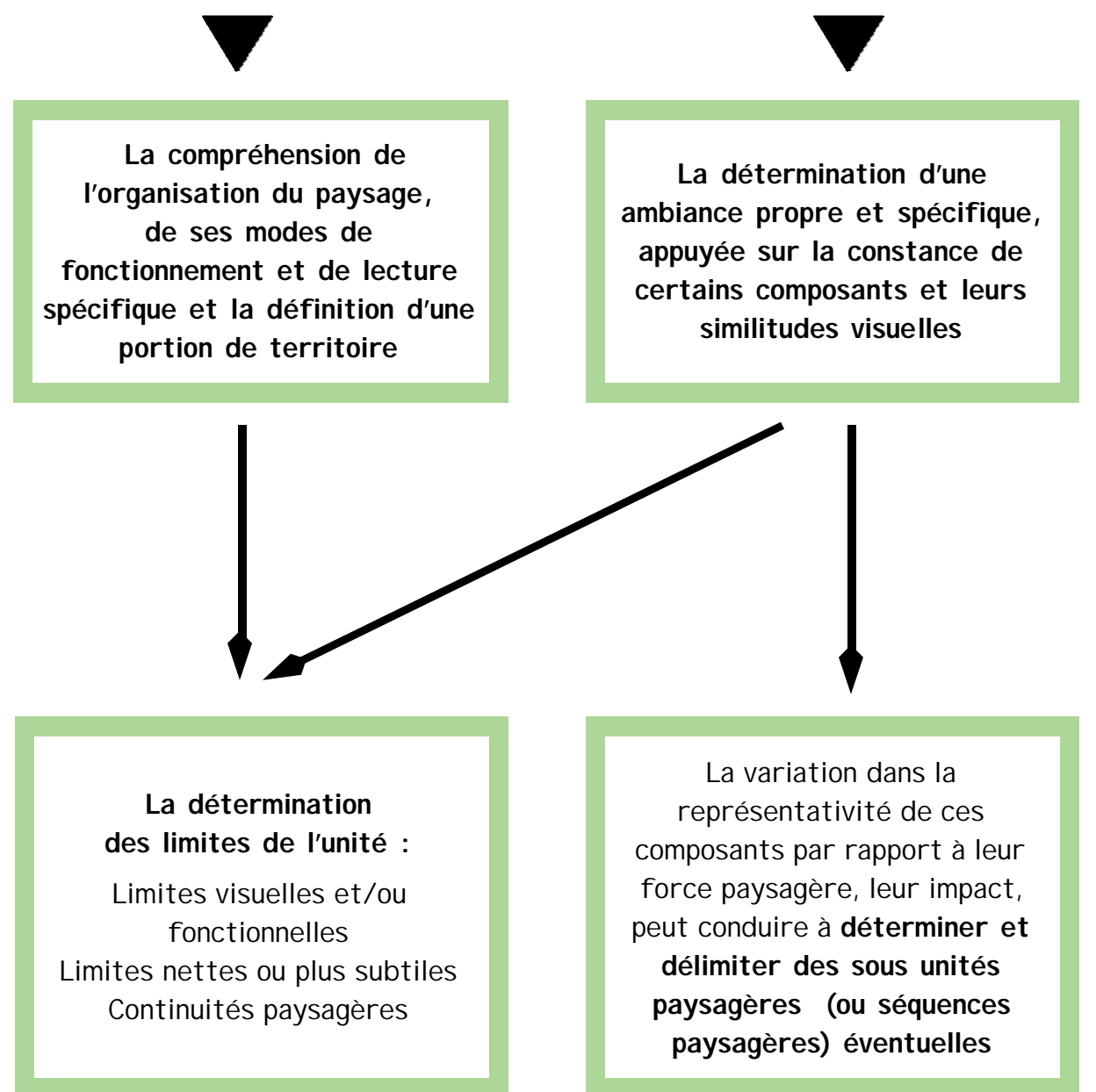
- Anjou noir - occidental, pays de l'ardoise et du granite qui évoque la Bretagne ou la Vendée.
- Anjou blanc - oriental, pays du Tuffeau qui annonce la Touraine, le Poitou.

Sous l'ancien régime, l'Anjou aux contours variables est l'une des
33 provinces du Royaume. En janvier 1790, la réorganisation
administrative de la France aboutit à la division de la Touraine,
du Maine et de l'Anjou en 4 départements. Le département doit
son nom à deux de ses cours d'eau : la Maine qui baigne Angers et
La Loire. Le département compte alors 416 communes réparties
en 98 cantons et 8 districts. La constitution de l'an VIII (1800)
crée les arrondissements. Les cinq sous-préfectures sont
désignées le 17 ventôse (8 mars) : Segré, Baugé, Saumur,
Beaupréau et Angers. Par décret du 16 novembre 1857, le siège
de l'arrondissement de Beaupréau est transféré à Cholet, à
l'issue d'une longue rivalité entre les deux villes. L'arrondissement
de Baugé est supprimé le 10 octobre 1926, et ses cantons sont
partagés entre Angers et Saumur.

Aujourd'hui, Le Maine et Loire est le 16^{ème} département de
France pour sa superficie (7218 km²), et comprend 41 cantons et
364 communes.

Définition d'une unité paysagère

Une unité paysagère se caractérise par
une ossature structurante et lisible qui s'articule autour
de composants paysagers marquants qui interagissent les uns par
rapport aux autres. Ceci se traduit par :



I N T R O D U C T I O N : L A D E M A R C H E

Le paysage est devenu un des enjeux majeurs actuels. Le législateur a progressivement répondu à cette attente par une série de dispositions législatives et réglementaires dont la plus significative est la loi du 8 Janvier 1993 dite « Loi Paysage ». Ceci a eu pour effet une prise de conscience et une sensibilisation réelle des principaux acteurs politiques, institutionnels ou opérationnels. Il n'existe plus beaucoup de stratégie de développement et d'aménagement des territoires qui ne placent pas le paysage au cœur de leurs préoccupations.

L'élaboration de l'Atlas des Paysages du département de Maine et Loire constitue un acte essentiel s'inscrivant parfaitement dans cette prise de conscience de l'importance du paysage aujourd'hui. Elle se justifie par trois objectifs fondamentaux :

L'Atlas définit une lecture partagée des paysages.

Le premier objectif tient à la définition du concept même de paysage. Cette notion acquiert un sens différent selon les individus, les sensibilités, les institutions, les cultures, les milieux socio-professionnels.

Le paysage qui s'offre à tous est le même, pourtant chacun le voit d'une façon différente. Il importe donc de définir une lecture partagée des paysages, afin que nous disposions d'un référent commun permettant une évaluation justifiée de ceux-ci.

L'Atlas identifie un patrimoine paysager riche et diversifié

La richesse et la diversité des paysages angevins qui constituent un « **patrimoine paysager** » **important** doivent être clairement identifiées : des « grands paysages » connus et reconnus (comme le Val de Loire, dont le classement au patrimoine mondial de l'Unesco va renforcer l'image et la réputation), à des paysages certes plus modestes mais non moins dénués d'intérêts comme le bocage des Mauges, les plaines du Saumurois, les vallées des rivières, les forêts baugeoises ...

L'Atlas couvre la totalité du territoire du département

L'Atlas a pour second objectif de **couvrir la totalité du territoire départemental**, afin de déceler l'intérêt ou la problématique de chaque secteur du territoire . Il ne s'agit donc pas de définir un « classement » ou une « hiérarchie » des paysages, mettant en valeur certains secteurs pour leur intérêt paysager et en délaissant d'autres.

L'Atlas définit les enjeux paysagers

Le troisième objectif annoncé se trouve non seulement dans la nécessité de permettre une lecture commune et cohérente du territoire départemental mais aussi **d'identifier des enjeux paysagers**. Les paysages sont constamment en évolution, chacun à des niveaux différents agit sur ceux-ci. Définir les enjeux paysagers doit permettre à chaque acteur ayant ses propres finalités d'intégrer de façon cohérente par rapport à chaque entité territoriale, la dimension paysagère. L'Atlas doit ainsi constituer un outil d'aide à la décision à l'échelle de chaque territoire.

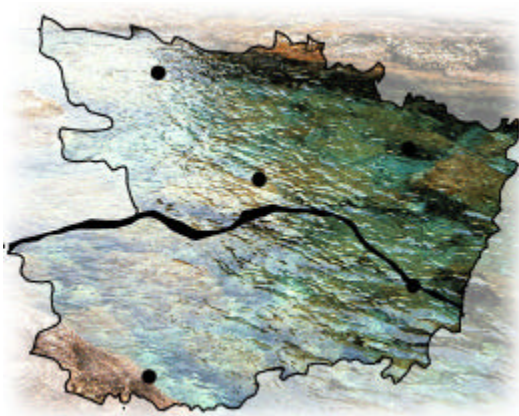
L'Atlas, un outil d'aide à la décision

La démarche

La définition du paysage telle qu'elle est habituellement donnée dans les dictionnaires usuels : un paysage est constitué par une étendue de pays qui s'offre à la vue semble bien restrictive. Les recherches menées ces dernières années ont permis d'en cerner un peu mieux le sens réel. Citons à titre d'exemple la définition qui en est donnée par A. CHEMETOFF pour qui « le paysage est la trace émouvante des civilisations, s'offrant d'un seul coup au regard en un lieu, où ce qui est advenu, ce qui advient, et ce qui adviendra se trouve confondus ». A BERQUE précise quant à lui que le paysage est le rapport sensible de l'homme au milieu et l'oppose à l'environnement qui en est la dimension physique et écologique. Enfin, A. BRUGIERE insiste sur le caractère évolutif inéluctable du paysage. Dans ces quelques citations, est résumé l'essentiel de la compréhension des paysages :

- Nous avons hérité de paysages plus ou moins fortement marqués par l'histoire de l'humanité.
- La dimension sensible, notion essentiellement culturelle lié au regard de l'individu et/ou de la société est fondamentale pour comprendre les paysages.
- Les paysages sont en permanente évolution suivant des rythmes ou des cycles plus ou moins rapides. Ils ne sont jamais figés et immuables.

ATLAS DES PAYSAGES DE MAINE ET LOIRE



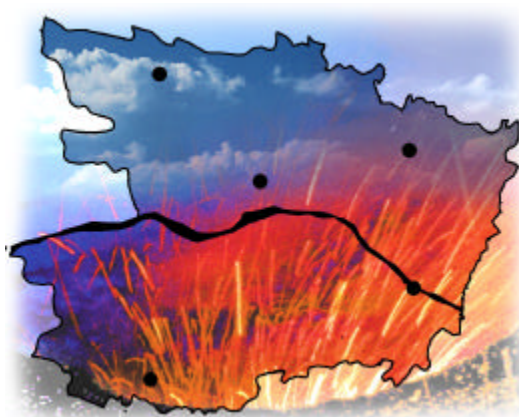
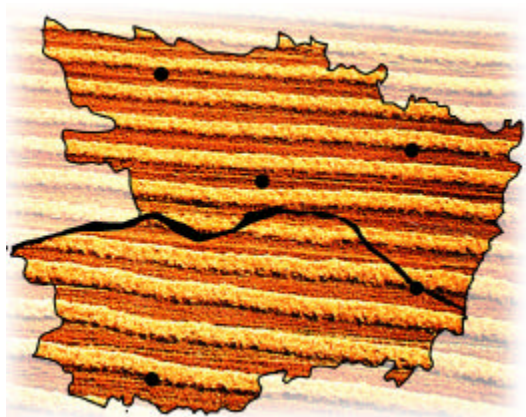
Partie N° 1 : Analyse historique, physique et humaine

AGENCE BOSC & PIGOT
ARCHITECTES PAYSAGISTES
8, rue du Bourg Joly
49 125 Tiercé

Tel : 02 41 42 84 08
Fax : 02 41 42 16 80

AGENCE VU D'ICI
ARCHITECTE PAYSAGISTE &
INFOGRAPHIE PAYSAGERE
3, rue Alexandre Flemming
Angers Technopole
49 066 Angers cedex 01

Tel : 02 41 72 17 30
Fax : 02 41 72 14 18

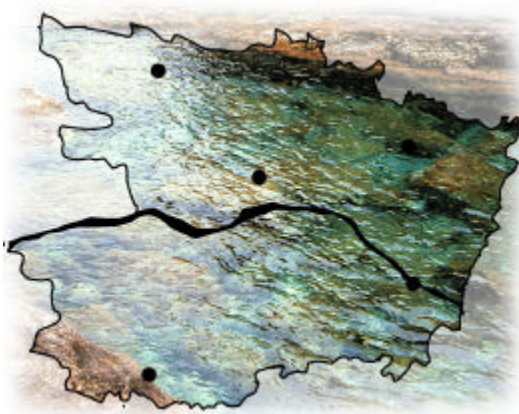


BRUNO DUQUOC
ARCHITECTE
77, rue du Mail
49 000 Angers

Tel : 02 41 88 55 32
Fax : 02 41 87 73 91

D E C E M B R E 2 0 0 1

ATLAS DES PAYSAGES DE MAINE ET LOIRE



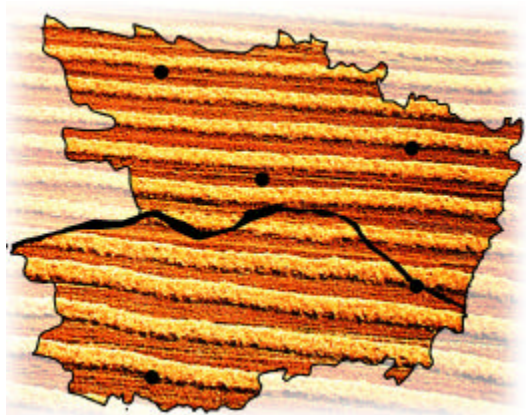
AGENCE BOSC & PIGOT
ARCHITECTES PAYSAGISTES
8, rue du Bourg Joly
49 125 Tiercé

Tel : 02 41 42 84 08
Fax : 02 41 42 16 80

Partie N° 2 :
Les unités paysagères
du département,
diagnostic sensible et
analyse prospective

AGENCE VU D'ICI
ARCHITECTE PAYSAGISTE &
INFOGRAPHIE PAYSAGERE
3, rue Alexandre Flemming
Angers Technopole
49 066 Angers cedex 01

Tel : 02 41 72 17 30
Fax : 02 41 72 14 18

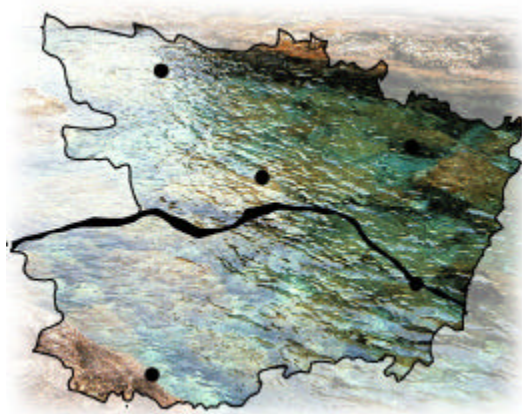


BRUNO DUQUOC
ARCHITECTE
77, rue du Mail
49 000 Angers

Tel : 02 41 88 55 32
Fax : 02 41 87 73 91

D E C E M B R E 2 0 0 1

ATLAS DES PAYSAGES DE MAINE ET LOIRE



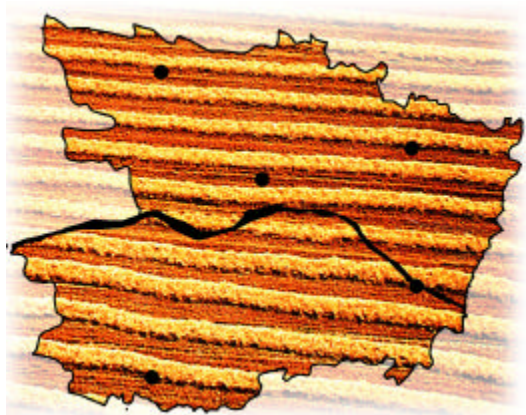
AGENCE BOSC & PIGOT
ARCHITECTES PAYSAGISTES
8, rue du Bourg Joly
49 125 Tiercé

Tel : 02 41 42 84 08
Fax : 02 41 42 16 80

AGENCE VU D'ICI
ARCHITECTE PAYSAGISTE &
INFOGRAPHIE PAYSAGERE
3, rue Alexandre Flemming
Angers Technopole
49 066 Angers cedex 01

Tel : 02 41 72 17 30
Fax : 02 41 72 14 18

Bibliographie & Iconographie de la première partie



BRUNO DUQUOC
ARCHITECTE
77, rue du Mail
49 000 Angers

Tel : 02 41 88 55 32
Fax : 02 41 87 73 91

D E C E M B R E 2 0 0 1